



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA



ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé
le 31 mars 2017



Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des auditeurs indépendants.....	4
État de la situation financière	6
État des résultats et de la situation financière nette.....	7
État de la variation de la dette nette	8
État des flux de trésorerie	9
Notes aux États financiers.....	10



Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Chambre des communes est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, ainsi que de tous les renseignements qui s'y trouvent.

La direction a préparé ces États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, s'il y a lieu, et en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers présentés dans les *Comptes publics du Canada* concordent avec les présents États financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et de contrôle interne, ainsi que des pratiques de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations sont menées en fonction des Règlements administratifs approuvés par le Bureau de régie interne et des exigences législatives.

La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses États financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de dispositions organisationnelles permettant une répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de la Chambre des communes.

À la demande de la direction, ces États financiers ont fait l'objet d'un audit par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants mandatés par la Chambre des communes.

Au nom de la Chambre des communes,

Charles Robert
Greffier de la Chambre des communes

Daniel G. Paquette CPA, CA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
en ce 8^e jour d'août 2017



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au greffier de la Chambre des communes

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre des communes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats et de la situation financière nette, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre des communes au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 8 août 2017

Ottawa (Canada)



État de la situation financière

Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2017	2016
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	43 104	37 101
Indemnités de vacances et congés compensatoires	8 257	7 276
Avantages sociaux des employés (note 5)	26 160	40 678
Fonds de recherche de la flamme du centenaire (note 6)	19	19
<i>Total des passifs</i>	77 540	85 074
Actifs financiers		
Encaisse	32	278
Somme à recevoir du Trésor	28 962	31 653
Débiteurs (note 7)	14 628	9 997
Avances (note 8)	911	736
Stocks aux fins de revente	762	474
<i>Total des actifs financiers</i>	45 295	43 138
Dette nette	32 245	41 936
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	5 691	5 721
Stocks aux fins d'utilisation	2 950	3 926
Immobilisations corporelles (note 9)	18 588	21 131
<i>Total des actifs non financiers</i>	27 229	30 778
Situation financière nette	5 016	11 158

Obligations contractuelles (note 10)

Passif éventuel (note 11)

Approuvé par :

Charles Robert
Greffier de la Chambre des communes

Daniel G. Paquette CPA, CA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
en ce 8^e jour d'août 2017



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	<i>Budget</i>	2017	2016
<i>(en milliers de dollars)</i>	<i>(note 12)</i>		
Charges			
Fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	353 338	345 456	348 002
Installations	68 414	68 414	60 081
Transport et communications	43 682	41 834	33 104
Services professionnels et spéciaux	32 089	25 265	18 745
Locations	17 046	18 756	17 055
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	10 165	13 617	13 065
Services publics, fournitures et approvisionnements	14 158	11 924	6 948
Information	10 486	8 085	5 117
Amortissement des immobilisations corporelles	8 556	8 556	5 587
Réparations et entretien	10 707	3 327	3 704
Perte (gain) nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(331)	(331)	34
Autres	853	853	826
<i>Total des charges de fonctionnement</i>	569 163	545 756	512 268
Paievements de transfert aux associations internationales	936	975	1 002
Total des charges (note 15)	570 099	546 731	513 270
Revenus			
Recouvrements de coût	17 385	17 385	14 923
Services de restauration – ventes	3 287	3 287	2 286
Autres	141	141	75
Total des revenus	20 813	20 813	17 284
Coût net des activités poursuivies	549 286	525 918	495 986
Activités transférées au Service de protection parlementaire	-	-	5 698
Coût de fonctionnement net	549 286	525 918	501 684
Financement et transferts			
Encaisse nette fournie par le Trésor	-	(444 696)	(421 032)
Variation de la somme à recevoir du Trésor	-	2 691	(3 255)
Services reçus gratuitement (note 14 (a))	-	(90 287)	(77 908)
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaire en arrérages	-	1	50
Transfert net aux ministères fédéraux	-	231	(2 842)
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	-	(6 142)	(3 303)
Situation financière nette – début de l'exercice	-	11 158	14 461
Situation financière nette – fin de l'exercice	-	5 016	11 158

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	(6 142)	(3 303)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 952	10 364
Amortissement des immobilisations corporelles	(8 556)	(5 587)
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	331	(34)
Transfert d'immobilisations corporelles aux ministères fédéraux	(231)	(67)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(39)	(87)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(2 543)	4 589
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	(976)	1 283
Variation due aux charges payées d'avance	(30)	1 033
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	(9 691)	3 602
Dette nette – début de l'exercice	41 936	38 334
Dette nette – fin de l'exercice	32 245	41 936



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2017	2016
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	525 918	501 684
Postes sans incidence sur la trésorerie		
Services reçus gratuitement (note 14 (a))	(90 287)	(77 908)
Amortissement des immobilisations corporelles	(8 556)	(5 587)
Gain (perte) net sur l'aliénation des immobilisations corporelles	331	(34)
Paielements de transition pour la mise en œuvre des paielements de salaire en arrérages	1	50
Variations de l'État de la situation financière		
Diminution de l'encaisse	(246)	(444)
Augmentation des débiteurs	4 631	2 966
Augmentation (diminution) des avances	175	(86)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(30)	1 033
Augmentation (diminution) des stocks	(688)	1 471
Transfert d'actifs au Service de protection parlementaire	-	532
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(6 003)	(5 966)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et des congés compensatoires	(981)	716
Diminution (augmentation) des avantages sociaux des employés	14 518	(4 969)
Augmentation du Fonds de recherche de la flamme du centenaire	-	(3)
Transfert des passifs au Service de protection parlementaire	-	(3 374)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	438 783	410 081
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 952	10 364
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(39)	(87)
Transfert d'actifs aux ministères fédéraux	-	(67)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	5 913	10 210
Activités de financement		
Paielements de location d'immobilisations corporelles	-	741
Encaisse utilisée pour les activités de financement	-	741
Encaisse nette fournie par le Trésor	444 696	421 032

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs

La **Chambre des communes** est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, la Chambre a l'autorité de gérer toutes ses questions financières et administratives ainsi que celles de ses députés par la voie du Bureau de régie interne.

Le **Bureau de régie interne** est le corps administratif de la Chambre des communes; il surveille la gestion financière et l'administration de cette dernière au nom des députés. Il est présidé par le Président de la Chambre des communes et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

Le **greffier de la Chambre des communes** est le secrétaire du Bureau de régie interne et, est aussi haut fonctionnaire de l'Administration de la Chambre. Il relève du Président de la Chambre.

Les **députés** exercent les rôles de législateurs et de représentants de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, et ils étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent à des comités permanents, spéciaux ou mixtes, puisque la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Les députés font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur caucus, et ils dirigent le travail des bureaux de recherche. Certains députés, notamment le Président de la Chambre, le vice-président, les leaders à la Chambre et les whips en chef, assument également d'autres fonctions à titre d'agents supérieurs de la Chambre

L'**Administration de la Chambre** fournit aux députés au cours d'une législature les services de soutien nécessaires et est en permanence au service de la Chambre des communes à titre d'institution en assurant la continuité d'une législature à l'autre, en permettant l'accès aux archives parlementaires et en veillant à la stabilité de l'infrastructure afin d'appuyer les députés dans le processus législatif. Elle offre des conseils et du soutien par la voie d'une vaste gamme de services tels que les services procéduraux, législatifs et juridiques, les services de gestion des technologies et de l'information, de gestion des immeubles, de restauration, des finances, des ressources humaines, et de santé et sécurité au travail. Le personnel de la Chambre des communes s'efforce de toujours bien soutenir l'institution et les députés dans leurs rôles de législateurs et de représentants des 338 circonscriptions à la Chambre, en comité et en caucus. L'Administration de la Chambre comprend sept secteurs administratifs qui emploient l'équivalent de 1 623 employés à temps plein et qui relèvent du greffier : les Services de la procédure, le Bureau du légiste et conseiller parlementaire, les Services de l'information, les Opérations de la Cité parlementaire, le Bureau de la sécurité institutionnelle, les Services des finances et les Services en ressources humaines.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables

(a) Présentation

Les présents États financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

La Chambre des communes est financée au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Chambre des communes ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le Trésor

La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre des communes est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la Chambre des communes sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Trésor consiste en la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations avec des ministères fédéraux.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est débitée du Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Chambre des communes a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(f) Stocks

i. Stocks aux fins de revente

Les stocks aux fins de revente comprennent les articles dans les cantines, les cafétérias et la salle à manger parlementaire. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du premier entré, premier sorti.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

ii. Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation comprennent les matières consommables, le matériel et les fournitures de bureau qui serviront ultérieurement. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles.

(g) Immobilisations corporelles

La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

<u>Catégorie d'actif</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel et infrastructure informatique	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou de la durée du bail
Équipement loué	Le moindre de 10 ans ou de la durée du bail

(h) Avantages sociaux des employés

i. Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances

Les salaires, les avantages sociaux et les indemnités de vacances sont passés en charges lorsque les droits sont acquis en vertu des conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé selon les conditions d'emploi en utilisant les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux indemnités de vacances est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations de la Chambre des communes qui sont normalement financées par les autorisations parlementaires des exercices futurs.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

ii. Indemnités de départ des employés

Les employés qui ont droit à des indemnités de départ en vertu de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en date du 31 mars, en fonction du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'obtenir immédiatement un versement de la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en fonction du nombre de semaines gagnées par l'employé et de son salaire au 31 mars.

iii. Prestations de retraite

a. Prestations de retraite des employés

Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de la Chambre des communes relativement au régime de pension. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre des communes n'est pas tenue de verser des cotisations d'équilibre pour combler tout déficit actuariel du régime.

b. Prestations de retraite des députés

Les députés admissibles participent à un régime de pension à prestations déterminées en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les comptes de retraite des députés ne figurent pas sur l'État de la situation financière de la Chambre des communes puisque le gouvernement du Canada est responsable de ces comptes. Les cotisations de la Chambre des communes à ces comptes sont passées en charges à titre de dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les députés qui ne sont pas admissibles à une pension immédiate ont droit à une indemnité de départ en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires. L'obligation au titre des indemnités de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

iv. Congés de maladie

Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la cessation d'emploi. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Il s'agit d'avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes des congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes aux États financiers.

(j) Revenus

Les revenus proviennent principalement de la prestation des services de technologie de l'information et de gestion de l'information à des institutions parlementaires, de la planification à long terme des locaux dans le contexte des travaux de rénovation de la cité parlementaire, et des services de traiteur et de restauration. Les revenus sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les événements sous-jacents générant les revenus.

(k) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement de la part de ministères fédéraux pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(l) Paiements de transfert

Les paiements de transfert versés aux associations internationales parlementaires et indépendantes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(m) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment où elles ont lieu.

(n) Incertitude liée à la mesure

La préparation des présents États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation de ses États financiers, la direction était convaincu que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés, le passif pour les congés de maladie des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les États financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents ou dans l'exercice en cours, ou qui le seront dans des exercices futurs. Ainsi, les résultats nets du fonctionnement de la Chambre des communes diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le Parlement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Coût de fonctionnement net	525 918	501 684
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais sans incidence sur les autorisations :</i>		
Services reçus gratuitement (<i>note 14 (a)</i>)	(90 287)	(77 908)
Stocks utilisés	(4 748)	(2 839)
Amortissement des immobilisations corporelles	(8 556)	(5 587)
Avantages sociaux des employés	14 518	(7 523)
Remboursement de charges d'exercices précédents	285	427
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	331	(34)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(981)	(267)
Utilisation de charges payées d'avance	(4 417)	(4 688)
Autres	(695)	(874)
	(94 550)	(99 293)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achats d'immobilisations corporelles	4 586	10 364
Achats de stocks	4 060	5 064
Paiements sur le principal d'immobilisations corporelles louées	-	741
Charges payées d'avance	4 387	5 721
Autres	493	50
	13 526	21 940
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	444 894	424 331



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Crédit 5 – dépenses de fonctionnement	326 299	296 490
Montants législatifs	141 963	145 451
	468 262	441 941
Moins :		
Inutilisées – fonctionnement	(23 368)	(17 610)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	444 894	424 331

4. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Créditeurs – entités externes	21 086	19 820
Créditeurs – ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral	1 445	1 324
	22 531	21 144
Charges à payer	20 573	15 957
Total des crédoiteurs et des charges à payer	43 104	37 101



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés

(a) Indemnités de départ des employés

La Chambre des communes verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire au moment de la cessation d'emploi. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Le tableau suivant présente les renseignements sur les indemnités de départ au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – début de l'exercice	31 503	29 026
Changement au passif pour l'exercice	(12 282)	25 110
Prestations versées pendant l'exercice	(1 768)	(22 633)
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – fin de l'exercice	17 453	31 503



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés (suite)

(b) Congés de maladie

La Chambre des communes alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1¼) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en temps payé au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables au moment de la cessation d'emploi. Le tableau suivant présente les renseignements sur les congés de maladie au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	9 175	6 683
Charges pour l'exercice :		
Coût actuel du service	1 253	1 221
Coût des intérêts	118	151
Perte actuarielle	(272)	3 806
Gain sur compression	-	(1 113)
	10 274	4 065
Prestations versées pendant l'exercice	(1 567)	(1 573)
Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice	8 707	9 175

À la fin de l'exercice 2015, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux congés de maladie des employés de la Chambre des communes a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Cette évaluation ayant fait l'objet d'une extrapolation à la fin de l'exercice 2017. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2017	2016
Taux d'actualisation	1,60 %	1,30 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2017	2,0 %	2,0 %
2018 et années suivantes	2,0 %	2,0 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	14,5 ans	14,5 ans



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Fonds de recherche de la flamme du centenaire

Le Fonds de recherche de la flamme du centenaire a pour objectif d'offrir des bourses à des personnes handicapées afin de leur permettre de mener des recherches et de préparer un rapport sur la contribution d'une ou de plusieurs personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes ou aux activités du Parlement. Conformément à l'article 3 de la *Loi sur la bourse de recherches de la flamme du centenaire*, le Fonds de recherche de la flamme du centenaire est crédité de l'argent recueillie du monument de la flamme du centenaire sur la Colline parlementaire à Ottawa, ainsi que des sommes reçues autrement à titre de don.

7. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Débiteurs – ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral	11 275	6 660
Débiteurs – entités externes	3 363	3 347
	14 638	10 007
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(10)	(10)
Total des débiteurs	14 628	9 997

8. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Petite caisse pour les députés	576	552
Avances de déplacements et de frais d'études	276	137
Petite caisse et monnaie d'appoint pour les employés de la Chambre des communes	40	28
Avances liées aux frais postaux	19	19
Total des avances	911	736



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	31 mars 2016	Acquisitions	Aliénations et ajustements	Transferts d'actifs en dévelop.	31 mars 2017	31 mars 2016	Amortissement	Aliénations et ajustements	31 mars 2017	2017	2016
Matériel et infrastructure informatique	16 444	1 395	(1 880)	-	15 959	13 464	1 840	(1 891)	13 413	2 546	2 980
Logiciels	26 653	118	56	820	27 647	16 068	5 548	27	21 643	6 004	10 585
Machinerie et équipement	4 373	110	4 224	76	8 783	3 461	75	4 346	7 882	901	912
Véhicules	1 947	-	(195)	-	1 752	687	230	(166)	751	1 001	1 260
Autre équipement	3 256	311	(322)	-	3 245	2 782	174	(494)	2 462	783	474
Améliorations locatives	8 211	700	-	-	8 911	3 836	689	-	4 525	4 386	4 375
Actifs en développement	545	3 318	-	(896)	2 967	-	-	-	-	2 967	545
Total partiel	61 429	5 952	1 883	-	69 264	40 298	8 556	1 822	50 676	18 588	21 131
Équipement loué	4 251	-	(4 251)	-	-	4 251	-	(4 251)	-	-	-
Total	65 680	5 952	(2 368)	-	69 264	44 549	8 556	(2 429)	50 676	18 588	21 131



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles la Chambre des communes sera tenue d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services seront rendus. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être établie sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2019	2020	2021	2022 et exercices ultérieurs	Total
Ententes des fournisseurs	2 245	1 577	1 263	786	5 411	11 282

Dans le cours normal des activités, la Chambre des communes assume une obligation contractuelle par la voie des garanties fournies en lien avec les baux des bureaux de circonscription des députés. Cette garantie couvre jusqu'à trois mois de frais de location si le bail est résilié pour diverses raisons opérationnelles. Selon les frais de location qui peuvent être engagés par la Chambre des communes au 31 mars 2017, l'obligation maximale est estimée à 2 081 877 \$ (2 223 820 \$ au 31 mars 2016).

11. Passif éventuel

En date du 31 mars 2017, la direction n'a pas connaissance de demandes de remboursement réelles ou éventuelles auprès de la Chambre des communes.

12. Chiffres du budget

En raison des différences entre les autorisations parlementaires et les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, les chiffres du budget ont été rajustés aux fins de conformité à la méthode de comptabilité utilisée pour la préparation des présents États financiers. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les méthodes d'établissement de rapports.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Prestations de retraite

(a) Prestations de retraite des employés

Les employés de la Chambre des communes participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p. 100 par année de services ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges de salaires et des avantages sociaux, s'élève à 22 829 080 \$ (23 155 433 \$ en 2015-2016), soit environ 1,12 fois (1,25 fois en 2015-2016) les cotisations des employés pour les membres existants qui devaient contribuer au coût du plan avant le 1^{er} janvier 2013 et 1,08 fois (1,24 fois en 2015-2016) pour les nouveaux membres qui doivent contribuer en date du 1^{er} janvier 2013 ou après.

La responsabilité de la Chambre des communes en ce qui a trait au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Prestations de retraite des députés

Les députés participent à un régime de retraite composé de deux comptes distincts : le compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) et les conventions de retraite des parlementaires (CR). Ces deux comptes sont parrainés et administrés par le gouvernement du Canada. Les députés ont droit à une allocation de retraite à compter de 65 ans ou à une allocation de retraite réduite dès 55 ans, lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires à condition d'avoir versé des cotisations au régime pendant au moins six ans. Les prestations de retraite s'accumulent à un taux de 3 p. 100 de la moyenne la plus élevée des gains annuels admissibles pour toute période consécutive de cinq ans, multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à une pension, à concurrence de 75 p. 100 de la moyenne annuelle des gains ouvrant droit à une pension. Les allocations de retraite sont indexées au taux d'inflation une fois que les prestataires atteignent l'âge de 60 ans.

Les députés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges des salaires et des avantages sociaux, s'élève à 15 568 333 \$ (19 956 466 \$ en 2015-2016).

La responsabilité de la Chambre des communes en ce qui a trait au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Chambre des communes effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes du gouvernement fédéral. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Services publics et Approvisionnement Canada – installations	68 414	60 081
Secrétariat du Conseil du Trésor – part de l'employeur pour les primes d'assurance	21 211	17 520
Emploi et Développement social Canada – frais administratifs liés au traitement des indemnisations des accidentés du travail	662	307
Total des services reçus gratuitement	90 287	77 908

Le gouvernement du Canada a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficacité et de prestation économique de programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes de services communs qui fournissent gratuitement des services particuliers à tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques fournis par Services publics et Approvisionnement Canada, ne figure pas à titre de charge dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes.

(b) Autres opérations entre apparentés

Les charges inscrites ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Charges – ministères et organismes du gouvernement fédéral	146 513	139 340
Recouvrements – ministères et organismes du gouvernement fédéral	17 060	13 806



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

15. Charges par fonction

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Députés et agents supérieurs de la Chambre	273 485	272 764
Administration de la Chambre	273 246	240 506
Total des charges	546 731	513 270